



Maladie nosocomiales-lenteur de prise en charge

Par **FERID Nora**, le **30/10/2017** à **12:43**

Bonjour Maitre,

je souhaiterais vous soumettre ce cas et m'indiquer si il est pertinent de lancer une procédure contre le centre hospitalier.

Le 26 mai 2017 - ma mere a été victime d'une rupture oesophagienne suite ç une cyrrhose hepaticue déclaré et sous controle depuis 4 ans - 4 jours apres son retour chez elle, elle a commencé avoir une diarrhée continue..

Nous l'avons ramené de nouveau à l hospital car elle developpait de l'ascite . elle s'est vu prescrire du smecta pour sa diarrhéé. pendant 2 mois et demi - nous avons fait que des allers retours entre son domicile et le centre hospitalier - le medecin m'indiquant qu'ils étaient démunis apres 5/6 allers retours et hospitalisation dans le service gastro, et qu'ils pensaient qu'elle devait certainement beneficier d'une greffe de foie - nous avons demander le transfert dans un autre hopital specialisé a paris - ils nous ont indiqué qu'ils avaient demandé une consultation - ma mere a du attendre 3 semaine la dite consultation et avait été réhospitalisé entre les deux - je precise que le medecin qui la suivi durant 4 ans - chef de service- n'es jamis passé la voir dans sa chambre - elle a été sorti de l hospital la veille de son rdv a paris au motif suivant - elle va mieux et l hospital doit faire des economies - le transport ambulance se fera donc de chez elle. lorsque j 'ai expliqué a l infirmiere que ce n'eatot pas possible dans son etat - elle ma répondu prenez la chez vous. (toujours cette diarrhee continue au poassage... rdv paris le 08/08 : le professeur confirme la necessité de la greffe -1ere serie de batterie le 11/08 duyrant une semaine et elle devait etre reconvoqué debut septembre pour la seconde batterie d'examen - entre les deux , elle est allé se reposer chez sa soeur dans une ville voisine. - au bout de quatres jours - diarrhée toujours continue - ele est de nouveau hospitalisé . Il s'averait que cette famuese diarrhée etait du au Chlostridium difficile - bacterie du colon certainement contracté sur le premier sejour.elle a ete placé en isolement et en environnement sterile - elle etait tres faible et a force de prendre du smecta depuis deux mois , a fait une occlusion intestinale ..car la diarhee etait une fausse diarrhée . donc tous le smecta pris a bloquer de facon dramatique sa digestion..... tout ceci qu apres trois mois de souffrance et douleur - elle portait des couches et ne pouvait plus se lever - ma mere est décédé le 29/08 - le jou meme nous recevions le texto du centre hospiatlier de paris indiquant quelle devat revenir pour ses nouveaux examens - je ne nie certainement pas que la cyrrhose est la cause principale du deces de ma mere - cependant la mauvaise prise en charge du centre hospitalier , la maladie nosocomiale a accéléré la decheance physique de ma mere - A votre avis, devons nous lancer des poursuites? Cdt

Par **miyako**, le **05/11/2017** à **16:47**

Bonjour,

Il faut prendre rendez vous avec un avocat spécialisé.

Vous pouvez demander l'Aide Judiciaire si vous y avez droit ou l'aide de votre protection juridique.

Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **FERID Nora**, le **06/11/2017** à **11:20**

Merci Bcp :-)